

Service instructeur
Service Développement Culturel

N° CP-2009-14-7-5

Service consulté

**FONDS D'ACTION CULTURELLE
SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION**

Résumé : il est proposé

- de valider :
 - une convention de partenariat renouvelé de 2009 à 2011 avec la Comédie de l'Est à Colmar
 - une convention de partenariat et de financement pour soutenir la Fédération Hiéro Mulhouse pour les activités menées au Noumatrouff en 2009
- d'autoriser le Président à les signer
- de prendre acte du projet du Réseau Résonances en direction de la petite enfance en 2009
- d'attribuer à ces 3 associations, sur la durée de ces conventions, des subventions pour un montant total de 487 000 € dont 195 000 € en 2009

Au titre de la politique de Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion, l'intervention départementale se traduit par la mise en place de partenariats conventionnels avec des Institutions et des Lieux de Diffusion.

Les conventions s'appuient sur leurs projets artistiques et culturels, intègrent les orientations culturelles du Département, prennent en compte, le cas échéant, les préconisations issues des évaluations et prévoient des moyens financiers sur la durée des contrats.

I) Renouvellement du partenariat avec La Comédie de l'Est de 2009 à 2011

Des partenaires autour de la Comédie de l'Est :

La Comédie de l'Est a bénéficié du soutien de ses partenaires publics (Etat, Région, Département, Ville de Colmar) dans le cadre de conventions, devenues multi-partenariales à partir de 2002.

Le dernier accord, qui portait sur les années 2005 à 2007, a été prorogé par des conventions bi-latérales en 2008, année de transition pour la Comédie de l'Est qui a vu le recrutement d'un nouveau directeur.

Parallèlement, une évaluation du projet artistique et culturel devait être réalisée par l'Etat (Direction de la Musique de la Danse du Théâtre et des Spectacles (DMDTS)) pour le compte de l'ensemble des partenaires, conformément aux dispositions de la convention.

Lors du comité de suivi qui s'est tenu le 2 octobre 2007 à la Comédie de l'Est, la DRAC a informé les partenaires que cette étude ne serait pas réalisée.

Dans ce contexte, une réflexion a été engagée fin 2008 dans la perspective de renouveler leur partenariat de 2009 à 2011 sur la base d'un projet culturel reformulé.

Le projet de convention 2009/2011 (annexe I au rapport)

Ce projet, négocié par l'ensemble des partenaires porte l'ambition de construire des passerelles entre la production, la création, la diffusion et la sensibilisation.

En s'appuyant sur une programmation contemporaine et classique, la Comédie de l'Est s'engage à remplir une mission de création théâtrale d'intérêt public, de dimension nationale et régionale, rechercher l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs.

Pour sa part, le Département a souhaité que soit portée une attention particulière aux compagnies régionales, au développement de projets dans les écoles et collèges, les quartiers, le milieu rural, avec des professionnels et des amateurs, en direction d'un large public, notamment celui relevant de sa compétence, collégiens et publics défavorisés.

La convention proposée prévoit des moyens financiers sur les 3 années à venir avec un engagement global de 438 000 € soit 146 000 € annuels, répartis comme suit :

ENGAGEMENT FINANCIER DES COLLECTIVITES				
Collectivités	2008 (pm)	2009	2010	2011
Etat	766 555 €	733 733 €	781 733 €	786 733 €
Région	388 273 €	396 000 €	396 000 €	396 000 €
Département	146 000 €	146 000 €	146 000 €	146 000 €
Colmar	499 696 €	556 332 €	556 332 €	556 332 €

Elle intègre enfin une procédure de suivi par un comité ad hoc ainsi qu'une évaluation à réaliser au terme du contrat. Toutes les informations réunies dans ce cadre sont restituées en Commission Culture et soumises à la Commission Permanente.

Ce projet artistique et culturel répond pleinement aux logiques départementales qui privilégient l'action culturelle de proximité sur les territoires de vie en direction d'un public diversifié. A ce titre, la Comédie de l'Est est un maillon fort de l'action culturelle départementale qu'il contribue à dynamiser.

Au regard de ces éléments, il est proposé de valider le projet de convention joint (annexe 1 au rapport) et d'attribuer à la Comédie de l'Est, de 2009 à 2011, des subventions pour un montant total de 438 000 € dont **146 000 € en 2009**.

Il est précisé que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif 2009.

II) Partenariat entre le Département et la Fédération HIÉRO pour soutenir le projet artistique et culturel du Noumatrouff en 2009

Le Noumatrouff bénéficie depuis 1998 du soutien de ses partenaires publics à travers des conventions dont les objectifs visaient globalement à la restructuration de l'équipement et au développement d'un projet artistique :

- Etat et Ville dans le cadre du dispositif national en faveur des SMAC (Scène de Musiques Actuelles)
- Région et Département, dans le cadre de leurs politiques culturelles respectives

Cette implication des partenaires a favorisé l'ancrage du Noumatrouff sur le territoire local, régional et transfrontalier et a contribué à son identification dans le paysage national des SMAC.

Pour 2009, La Fédération Hiéro sollicite l'aide du Département pour son activité inscrite dans la logique du réseau territorial des CRMA du Haut-Rhin, avec la structuration de son Centre de ressources et pour son activité de diffusion.

Le Centre de ressources et de pratiques musicales (CRMA) :

Au titre de ses missions SMAC, le Noumatrouff assure une fonction ressources depuis plusieurs années. En 2009, la structure a renforcé la structuration de son centre ressources, en prenant diverses mesures (organisation, professionnalisation, assistance à l'enregistrement, cours, formation ...) qui ont favorisé son identification en tant que CRMA, aux côtés de celui de Colmar/Grillen.

Cette mission se traduit notamment par l'accompagnement, la formation et l'information des artistes et des amateurs à qui sont proposés l'accès à la scène, de l'expertise, des conseils, un accompagnement technique et à la pratique musicale ainsi que des programmes thématiques de formation.

La diffusion et la création :

Elle s'appuie sur une programmation éclectique aux esthétiques musicales variées qui inclut notamment un cycle de 30 concerts, des temps forts, dont le festival "GénériQ", la semaine de la Chanson, Le festival « Bêtes de Scène », Le tremplin des Découvertes du Printemps de Bourges, Les Scènes Ouvertes.

Cette activité s'opère avec une attention particulière à la Scène Régionale et dans le cadre de partenariats multiples, avec des associations, lieux de diffusion, collectivités, (Fibre Unitive, Caméléon, Université de Haute Alsace, Filature, Ville de Mulhouse)... et s'adresse à un public aussi diversifié que possible.

Les actions mises en œuvre s'inscrivent dans les orientations de la politique culturelle départementale notamment celle en faveur des Musiques Actuelles, il est proposé de soutenir la Fédération Hiéro à hauteur de 40 000 € en 2009 dont :

- 20 000 € pour le CRMA
- 10 000 € pour la diffusion/création (Concerts, Bêtes de Scènes)
- 10 000 € pour l'accès des groupes locaux à la scène

Le cas échéant et conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, plus particulièrement son article 10 et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 imposant la passation d'une convention à l'occasion du versement d'une subvention supérieure à 23 000 € en faveur d'organismes de droit privé, il vous est proposé de valider la convention de financement jointe (*annexe 2*) au rapport.

Il est précisé que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif 2009.

III Réseau Résonances :

Dans le cadre de sa politique culturelle et des partenariats avec les lieux de diffusion, **le Conseil Général a particulièrement encouragé la mise en réseau** et les collaborations entre les structures, notamment dans l'objectif de concertation, de projets partagés et de mutualisation des moyens.

Dans ce contexte, un réseau, doté d'une structure juridique, s'est constitué sur le territoire haut-rhinois rassemblant 6 structures de diffusion : Le Relais Culturel de Thann, L'Espace Grün de Cernay, Le Créa de Kingersheim, La Passerelle de Rixheim, Le Triangle de Huningue et L'Espace Rhénan de Kembs.

Ses objectifs, en direction des artistes, des publics et des territoires sont les suivants :

- favoriser la création et la mobilité des artistes et des œuvres sur les territoires
- favoriser la circulation des publics au sein du réseau et mutualiser des actions de formation, sensibilisation et d'éducation
- mutualiser les moyens des lieux, partager des expériences et élaborer des projets en concertation

Pour 2009, Résonances sollicite l'aide du Conseil Général pour un projet culturel pour la petite enfance qui se traduit par un soutien à la création de spectacles, le renforcement de la programmation sur les lieux, des actions de sensibilisation, l'édition d'un livret guide «10 astuces pour bien profiter du spectacle » ainsi que la création d'un site internet pour le réseau.

Il vous est proposé de prendre acte du projet du réseau Résonances et d'allouer une aide de 9 000 € pour son action en direction de la Petite enfance, champ peu investi dans le paysage des lieux de diffusion haut-rhinois et qui répond aux logiques culturelles du Conseil Général, notamment au titre de la sensibilisation des publics.

Il est précisé que le crédit correspondant a fait l'objet d'une inscription lors du vote du Budget Primitif 2009.

Les propositions de cette Commission vous sont récapitulées dans les tableaux annexés au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et:

- valider les conventions de partenariat entre :
 - l'Etat, la Région, le Département, la Ville de Colmar et La Comédie de l'Est de 2009 à 2011
 - le Département et la Fédération HIÉRO pour 2009
- autoriser le Président à les signer
- prendre acte du projet du Réseau Résonances, en direction de la Petite enfance

- accepter l'engagement pluriannuel du Département à hauteur de 438 000 € pour le versement de la subvention à la Comédie de l'Est tel que prévu dans la convention soit 146 000 € par an de 2009 à 2011
- attribuer à ces 3 associations des subventions pour un montant total de 487 000 €
- autoriser le versement des subventions d'un montant total de **195 000 € en 2009 soit :**
 - ↳ 146 000 € pour la Comédie de l'Est
 - ↳ 40 000 € pour la Fédération Hiéro Mulhouse
 - ↳ 9 000 € pour le réseau Résonances

Le cas échéant, il est précisé que les crédits nécessaires seront prélevés sur la ligne prévue au budget du Département, à savoir :

- ↳ Programme D722, (fonctionnement hors AE) imputation 65-311-6574-2357-371, concernant le Soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion pour un montant total de 49 000 €,
- ↳ Programme D822, (fonctionnement AE) imputation 65-311-6574-2358-371, concernant le soutien à l'Association La Comédie de l'Est d'un montant total de 438 000€

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a diagonal stroke.

Charles BUTTNER

SOUTIEN AUX INSTITUTIONS ET LIEUX DE DIFFUSION

Commission de la Culture du 7 OCTOBRE 2009

Associations

Imputation 65-311-6574-2357-371

(D 722)

N°	Bénéficiaires	Nature	Budget prévision.	Intervent. souhaitée	Subvention allouée en 2008	Proposition de la 7ème commission	Observations
1	Association RESONANCES RIXHEIM	Projet culturel pour la petite enfance	21 800 €	11 600 €	Pas de demande	9 000 €	
2	Fédération HIERO Mulhouse	Partenariat entre le Département et la Fédération HIERO pour le projet artistique et culturel du NOUMATROUFF en 2009	797 700 €	50 000 €	32 500 €	40 000 €	
3	COMEDIE DE L'EST COLMAR (anciennement Atelier du Rhin)	Renouvellement de la Convention de partenariat 2009 à 2011	2 437 531 €	146 000 €	146 000 €	146 000 €	2009 : 146 000 € 2010 : 146 000 € 2011 : 146 000 €
						195 000 €	

**Convention de partenariat et de financement
portant sur la Comédie De l'Est
pour la période 2009-2010-2011**

Entre

- ◆ **L'Etat** (Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace), ci-après désigné « l'Etat », représenté par Pierre-Etienne BISCH, Préfet de la Région Alsace ;
- ◆ **La Région Alsace**, ci-après désignée « la Région », représentée par son Président, M. André REICHARDT, autorisé à signer en vertu de la délibération de la Commission Permanente du 09 octobre 2009 ;
- ◆ **La Ville de Colmar**, ci-après désignée « la Ville », représentée par son Maire, M. Gilbert MEYER, et agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2009 ;
- ◆ **Le Département du Haut-Rhin**, ci-après dénommé « le Département », représenté par son Président, M. Charles BUTTNER, autorisé à signer en vertu de la délibération de la Commission Permanente du 6 novembre 2009 ;

Et

- ◆ **L'Association Comédie De l'Est**, ci-après dénommé « Comédie De l'Est », représentée par son Président M. Jean TSCHAEN
Siège social : 6 route d'Ingersheim – 68027 Colmar
N° SIRET : 301 968 178 00022

Vu le décret n°72-904 du 2 octobre 1972 relatif aux contrats de décentralisation dramatique ;

Vu l'arrêté du 23 février 1995 fixant le contrat type de décentralisation dramatique ;

Vu la Charte des Missions de Service Public pour le spectacle vivant proposée par le Ministère de la Culture et de la Communication ;

Vu la circulaire d'orientation du 29 avril 2008 sur la politique en matière d'éducation artistique et culturelle des Ministère de la Culture et de la Communication et de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Vu les orientations du Conseil Général pour la culture vivante ;

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin ;

Vu le règlement financier de la Région Alsace ;

Vu le projet artistique 2009-2010-2011 de M. Guy-Pierre COULEAU, directeur de la Comédie De l'Est, approuvé par le bureau du conseil d'administration du 27 octobre 2008, joint en annexe II ;

Vu les statuts de l'association Comédie De l'Est en date du 25 mai 2009 ;

Il a été convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans le cadre de la politique de soutien au développement et à la décentralisation de l'art du théâtre, le Ministère de la Culture a suscité et accompagné, sur l'ensemble du territoire au cours de ces deux dernières décennies, de nombreuses initiatives qui ont revêtu notamment la forme de centres dramatiques.

Les centres dramatiques se sont vus confier, de fait, une responsabilité globale d'animation de la vie théâtrale dans leur région. Leurs activités, articulées autour de la mission fondamentale d'un projet de création proposé par un directeur, portent également sur la diffusion, la formation et la promotion de l'art dramatique.

La singularité d'un centre dramatique tient au fait qu'il est dirigé par un artiste directement concerné par la scène, qu'il soit acteur, metteur en scène, auteur, dramaturge ou scénographe. Un administrateur ou un animateur peut aussi, exceptionnellement, diriger un centre dramatique dans le cadre exclusif d'une codirection avec un artiste.

L'installation du centre dramatique dans un lieu doté des moyens indispensables à son fonctionnement est un préalable à l'exécution de ses missions.

Dans le cadre d'une politique nationale de développement de l'art du théâtre et de structuration culturelle du territoire, la Comédie De l'Est se voit confier par les collectivités publiques mentionnées ci-dessus, dans le cadre d'une nouvelle convention pluriannuelle, une mission principale de création et de production dans le domaine dramatique et des missions associées.

Par la volonté commune de l'Etat, de la Région Alsace, de la Ville de Colmar et du Département du Haut-Rhin, réaffirmée en 2008, le projet artistique et culturel proposé par le directeur de la Comédie De l'Est pour la période 2009-2011 a été approuvé et constitue la mission de la Comédie De l'Est, structure au statut associatif de droit local.

Titre I – OBJET ET MISSIONS

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de fixer le cadre du mandat de M. Guy-Pierre Couleau à la direction de la Comédie De l'Est et d'approuver son projet artistique et culturel sur la période 2009-2011.

Elle définit par ailleurs, dans un contexte géographique déterminé :

- ses modalités de fonctionnement et de gestion ;
- ses modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels ;
- sa mise en œuvre par le directeur de la Comédie De l'Est.

Article 2 : Mission d'intérêt public

En assumant la charge d'un centre dramatique, le directeur de la Comédie De l'Est s'engage à remplir une mission de création théâtrale dramatique d'intérêt public. Dans la zone définie par la présente convention, il doit conférer à son action une dimension internationale, nationale et régionale pour la création et l'exploitation des spectacles créés par lui-même et son équipe ; il s'efforcera également de diffuser des œuvres théâtrales. Il recherchera l'audience d'un vaste public et la conquête de nouveaux spectateurs.

Article 3 : Les partenaires institutionnels

Par la présente convention, l'Etat, la Région, la Ville et le Département confient à la Comédie De l'Est la mission mentionnée à l'article 2 pour la période et dans le cadre géographique concernés.

A cet effet, ils s'engagent à offrir conjointement leur soutien financier à la Comédie De l'Est pour la mise en œuvre du projet artistique et culturel pour la période 2009-2011 sous réserve de l'inscription annuelle des crédits dans leurs budgets correspondants.

Article 4 : L'association Comédie De l'Est

Selon ses statuts, l'association a pour but de soutenir la mise en œuvre et la réalisation du projet artistique et culturel tel qu'il a été établi par le directeur en conformité avec la charte des missions de service public pour le spectacle vivant mise en place par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Le siège social et professionnel de la Comédie De l'Est est à Colmar (68000), dans les locaux de la « Manufacture » sis 6 route d'Ingersheim.

La présente convention fera l'objet d'un suivi annuel par l'Assemblée Générale, à l'occasion de la présentation par le directeur de son bilan d'activités.

L'association assurera un traitement mensuel au directeur rémunérant l'intégralité de ses activités administratives et artistiques à la Comédie De l'Est. Elle s'engage à verser au directeur pour ses fonctions une rémunération globale approuvée par le Conseil d'administration.

L'association évitera que le directeur ait des charges extérieures qui seraient susceptibles d'entraver le bon fonctionnement de sa mission et veillera également à ce qu'il s'abstienne de toute absence prolongée et qu'il réside dans la zone d'implantation de la Comédie De l'Est.

Hors droits d'auteur, lorsque le total des rémunérations tirées d'activités extérieures représentera plus de 50% de sa rémunération annuelle à la Comédie De l'Est, le montant de ce traitement devra être approuvé par le bureau.

L'association remplira ponctuellement toutes ses obligations à l'égard des organismes fiscaux et sociaux, ainsi que les obligations comptables définies ci-après.

L'association s'engage à transmettre aux partenaires signataires de la présente convention les comptes rendus des Conseils d'administration.

Article 5 : Cadre géographique de la mission

Le cadre géographique comprend en priorité la Ville de Colmar et son agglomération, le département du Haut-Rhin, la région Alsace et les régions limitrophes en France, en Allemagne et en Suisse. Il est entendu que les tournées de la Comédie De l'Est l'amènent à exercer une activité en France et à l'étranger.

Article 6 : Durée

La présente convention entre en vigueur le 1^{er} janvier 2009, prendra fin au 31 décembre 2011 et remplace tout accord existant entre les partenaires concernés, hormis les accords spécifiques.

Article 7 : Le directeur

L'activité artistique du directeur s'exercera en priorité dans le cadre de la présente convention et des statuts et textes qui régissent le fonctionnement de la Comédie De l'Est.

Le directeur est mandaté sur son projet artistique et culturel. Ce projet fait l'objet d'un réexamen et, le cas échéant, d'une reconduction, par convention formalisée tous les trois ans.

Le directeur est nommé par le Président de la Comédie De l'Est sur proposition d'un comité de sélection qui peut être composé de représentants de l'Etat, de la Région, de la Ville et du Département. Sa nomination fait l'objet d'un agrément du Ministre de la Culture et de la Communication.

Outre la mission fondamentale de création, le directeur s'engage à définir notamment les orientations en matière de diffusion, de programmation de spectacles invités, d'articulation avec les centres dramatiques nationaux et régionaux, scènes nationales et compagnies, ainsi qu'en matière de formation.

Chaque année, le directeur élabore et exécute le programme d'activités annuel qui constitue la mise en application de son projet artistique et culturel. A cet effet, il établit un projet de budget prévisionnel soumis à l'approbation du Conseil d'administration de la Comédie De l'Est et l'exécute dans le respect des règles et procédures qui régissent son fonctionnement.

La résiliation éventuelle de son contrat par la Comédie De l'Est, son employeur, pour des motifs ayant trait à la réalisation du projet artistique et culturel ou pour toute cause relevant du non-respect du droit du travail, du règlement interne, des règles de fonctionnement de la Comédie De l'Est, fait l'objet d'une consultation préalable des partenaires. A défaut d'accord des partenaires dans un délai de six mois à compter de la première réunion de consultation, la Comédie De l'Est reprend sa liberté d'employeur.

Titre II – PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

Article 8 : Dispositions générales

Dans le cadre de la présente convention, la Comédie De l'Est s'engage à respecter le projet artistique et culturel proposé par son directeur et négocié avec l'ensemble des partenaires institutionnels.

Le projet artistique et culturel du directeur pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011, inscrit dans les orientations des partenaires, est joint en annexe II à la présente convention.

D'une manière générale, pendant la durée d'application de la convention et prioritairement dans le cadre géographique défini à l'article 5, la Comédie De l'Est s'engage à :

- a)** réaliser sur les trois ans au moins cinq créations dramatiques produites (ou majoritairement coproduites) par elle.
En cas de coproduction avec le théâtre privé, le contrat y afférent sera communiqué pour avis à l'Etat et information préalable aux autres partenaires institutionnels avant signature. Tout contrat de vente ou de coréalisation ne pourra être négocié à un coût inférieur au coût d'exploitation du spectacle ;
- b)** faire appel à un ou plusieurs metteurs en scène pour assurer la réalisation d'au moins deux des productions dramatiques prévues ci-dessus. Le montage et l'exploitation de ces spectacles

devront bénéficier d'un budget significatif pour être pris en compte dans l'évaluation des productions ;

- c) avoir le souci de la présence des auteurs vivants sur la scène. Le directeur nommera un lecteur chargé d'examiner les textes reçus. Le nombre de représentations pour les créations y compris les reprises ne pourra être inférieur sur la durée de la présente convention à 120 représentations. Ce quota comprend l'ensemble de la programmation annuelle quel que soit le lieu de représentation dans la zone prioritaire définie à l'article 5 ;
- d) être attentif aux compagnies régionales, notamment au travers de coproductions ;
- e) accorder une attention à la sensibilisation des publics, à l'éducation artistique et à l'initiation au théâtre en menant notamment des actions conjointes avec les établissements scolaires, universitaires ou sociaux de sa zone d'activité, en veillant à privilégier les actions dans les quartiers défavorisés. Le directeur sera attentif à la formation des comédiens en complémentarité avec les autres structures régionales assurant des formations ;
- f) présenter, dans la zone définie à l'article 5, des spectacles dramatiques accueillis selon la procédure du minimum garanti ou de l'achat. Sur ces spectacles accueillis, au moins cinq spectacles dramatiques "invités" par saison, seront produits par des compagnies ou des établissements culturels nationaux dans un esprit d'exigence artistique et de solidarité. Parmi ceux-ci, au moins un par saison sera destiné au jeune public ;
- g) présenter des spectacles non dramatiques auxquels elle ne consacrera pas en dépenses nettes plus de 10% de son budget artistique, et en cherchant une complémentarité de propositions au plan territorial ;
- h) rechercher la diffusion des spectacles produits ou coproduits dans les communes petites et moyennes en dehors de l'agglomération siège ;
- i) engager des artistes-interprètes pour une durée d'au moins six mois, dans la mesure où cela est compatible avec le projet artistique et culturel. En aucun cas cependant la durée du contrat des artistes engagés n'excédera le terme de la présente convention ;
- j) affecter un volume significatif de la masse salariale globale aux artistes-interprètes et rechercher une durabilité de la présence des artistes dans la vie de l'établissement ;
- k) avoir pour objectif au terme de la présente convention, de ne pas consacrer plus de 50% du budget total, aux charges administratives et techniques.

Titre III - RESSOURCES ET FINANCEMENT

Ressources humaines

Article 9 : Le personnel de la Comédie De l'Est

Dans la mesure des moyens de la Comédie De l'Est, le directeur s'entourera d'une équipe artistique, technique et administrative permanente (cf. article 8 de la présente convention concernant les artistes interprètes). Il prêtera une attention particulière à la sauvegarde des métiers spécifiques du théâtre.

En cas de recrutement d'un administrateur et/ou d'un secrétaire général et/ou d'un directeur adjoint par le Président sur proposition du directeur, celui-ci devra obtenir l'agrément de l'Etat et informer les autres partenaires signataires de la présente convention.

Ressources techniques

Article 10 : Les locaux

Pour mieux établir l'implantation régionale des missions définies au titre I, la Ville propriétaire met à la disposition exclusive de la Comédie De l'Est le bâtiment B dans son ensemble, à l'exclusion des locaux mis à disposition de l'Opéra du Rhin, et le 3^{ème} étage du bâtiment D de la Maison des Associations, et prend en charge les frais relevant habituellement du propriétaire. Les bâtiments se situent au 6 route d'Ingersheim à Colmar. Une convention spécifique entre la Ville de Colmar et la Comédie De l'Est précise les conditions de cette mise à disposition.

Par ailleurs, une convention distincte entre la Ville et la Comédie De l'Est précise les conditions d'utilisation des salles du théâtre municipal de Colmar, spécifiant plus précisément l'accès de la Comédie De l'Est au théâtre municipal pour 40 jours par an. Il est bien convenu que cette convention s'intègre dans le cadre des missions confiées au directeur de la Comédie De l'Est par la présente convention.

Dans le cadre de la réalisation du projet artistique et culturel, la Comédie De l'Est ne pourra effectuer directement ou indirectement d'acquisitions ou d'aliénations immobilières, voire de travaux d'investissements qu'avec l'autorisation des partenaires de la présente convention, et sur financement approprié. Leurs exécutions feront, le cas échéant, l'objet d'accords distincts et spécifiques.

Ressources financières

Article 11 : Soutiens publics

Pour permettre à la Comédie De l'Est l'exécution de sa mission, l'Etat, la Région, la Ville et le Département s'engagent à financer annuellement le programme d'activités du directeur en application de son projet artistique et culturel.

Les partenaires publics (Etat, Région, Ville et Département) s'entendent pour reconnaître que les subventions attribuées pour les années 2009, 2010 et 2011 ont la nature de subventions d'exploitation/fonctionnement qui ne sont pas la contrepartie de prestations de services ou de livraisons de biens, étant situées hors champ d'application de la TVA.

Un budget prévisionnel est annexé à la présente convention (annexe I).

Le montant des soutiens financiers sera crédité sur le compte bancaire de la Comédie De l'Est :

<i>Domiciliation</i>	<i>Code étab.</i>	<i>Code guichet</i>	<i>N° de compte</i>	<i>Clé RIB</i>	<i>Titulaire</i>
Société Générale	3003	02420	00050004109	40	Comédie De l'Est

a) Pour l'Etat

Le montant prévisionnel total de la subvention de l'Etat (DRAC Alsace) pour les activités de la Comédie De l'Est sur la période 2009-2011 est estimé à la somme de 2 345 199 € (deux millions trois cent quarante cinq mille cent quatre vingt dix neuf euros), selon le budget prévisionnel joint en annexe I.

Des subventions complémentaires peuvent le cas échéant abonder cette somme pour des projets particuliers, notamment en ce qui concerne l'emploi, la discipline chorégraphique et l'action en milieu urbain, sous réserve de l'instruction d'un dossier complet à produire par la Comédie De l'Est conformément à la procédure de demande de subvention de l'Etat. Elles feront l'objet soit d'arrêtés de subvention, soit de conventions financières spécifiques. Elles ne figurent pas dans la présente convention.

Pour l'année 2009, la subvention de l'Etat (DRAC Alsace) s'élève à 776 733 € (sept cent soixante seize mille sept cent trente trois euros) selon la répartition suivante :

- 751 641 € pour les missions du Centre Dramatique Régional (programme 131)
- 10 000 € pour le soutien à l'emploi artistique (programme 131)
- 15 092 € pour l'option obligatoire théâtre au Lycée Camille Sée de Colmar (programme 224).

Compte tenu du versement d'une avance de 228 438,90 € au titre de la convention cadre entre la DRAC et l'Atelier du Rhin du 2 juin 2009, le solde de la subvention s'élève à 548 294,10 € et est engagé dans le cadre d'une convention financière spécifique qui concerne exclusivement la DRAC et la Comédie De l'Est. Il est imputé sur les crédits ouverts au budget opérationnel de programme de la DRAC Alsace : Exercice 2009 selon les modalités suivantes :

- Programme 131 – Action 01 – Sous-action 04 – Titre VI – Catégorie 64 – Compte 654121 : 533 202,10 €
- Programme 224 – Action 02 – Sous-action 02 – Titre VI – Catégorie 64 – Compte 654121 : 15 092,00 €

Pour les années 2010 et 2011, l'Etat (DRAC Alsace) renouvellera son concours financier sous réserve, d'une part de la disponibilité effective des crédits au moment de l'engagement financier et de leur inscription en loi de finances, d'autre part de l'application des dispositions de la présente convention. L'engagement financier de l'Etat (DRAC Alsace) sera constitué par une convention d'objectifs pluriannuelle spécifique qui vaudra décision attributive de subvention pour la gestion concernée et qui liera exclusivement la DRAC et la Comédie De l'Est. Une copie sera transmise pour information aux collectivités territoriales partenaires.

Les montants prévisionnels (hors aides complémentaires spécifiques éventuelles) s'élèvent à :

- pour l'année 2010 : 781 733 € (sept cent quatre vingt un mille sept cent trente trois euros) selon la répartition suivante :
 - 751 641 € pour les missions du Centre Dramatique Régional (programme 131)
 - 15 000 € pour le soutien à l'emploi artistique (programme 131)
 - 15 092 € pour l'option obligatoire théâtre au Lycée Camille Sée (programme 224).
- pour l'année 2011 : 786 733 € (sept cent quatre vingt six mille sept cent trente trois euros) selon la répartition suivante :
 - 751 641 € pour les missions du Centre Dramatique Régional (programme 131)
 - 20 000 € pour le soutien à l'emploi artistique (programme 131)
 - 15 092 € pour l'option obligatoire théâtre au Lycée Camille Sée (programme 224).

La subvention annuelle sera créditée au compte bancaire de la Comédie De l'Est selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve du respect par l'association des obligations prévues à l'article 13.

Pour les années 2010 et 2011, les modalités sont les suivantes :

- si l'association en fait la demande en temps utile, et ce en tout état de cause au plus tard avant fin février de chaque année, une avance sera consentie par l'Etat (DRAC Alsace), sauf refus motivé, avant le 31 mars de chaque année, dans la limite de 50% du montant prévisionnel de la subvention mentionnée au présent article pour cette même année ;
- le solde de la subvention prévue pour l'année en cours sera versé sur présentation de l'ensemble des documents comptables de l'association pour l'exercice clos et l'exercice en cours, à savoir les comptes annuels et le budget prévisionnel équilibré, et des documents prévus à l'article 13.

Le comptable assignataire est le Trésorier Payeur Général du Bas-Rhin.

b) Pour la Région

◆ Montant de la participation régionale

Une subvention globale de 1 188 000 € (un million cent quatre-vingt-huit mille euros) est accordée par la Région au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Comédie De l'Est pour la période 2009-2011.

Cette somme est répartie comme suit :

- au titre de l'année 2009, une aide d'un montant de 396 000 € (trois cent quatre-vingt-seize mille euros)
- au titre de l'année 2010, une aide maximale d'un montant de 396 000 € (trois cent quatre-vingt-seize mille euros), soit :
 - ✓ 356 000 € (trois cent cinquante six mille euros) pour le projet artistique et culturel,
 - ✓ 40 000 € (quarante mille euros) affectés à la réalisation d'une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Comédie De l'Est d'un spectacle intégré dans la saison ;
- au titre de l'année 2011, une aide maximale d'un montant de 396 000 € (trois cent quatre-vingt-seize mille euros), soit :
 - ✓ 356 000 € (trois cent cinquante six mille euros) pour le projet artistique et culturel,
 - ✓ 40 000 € (quarante mille euros) affectés à la réalisation d'une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Comédie De l'Est d'un spectacle intégré dans la saison ;

◆ Modalités de versement

Pour les exercices 2009, 2010 et 2011, le versement s'effectuera de la manière suivante, par dérogation à l'article 20d du règlement financier de la Région Alsace :

- Pour 2009, la subvention sera versée en totalité, après signature de la présente convention par l'ensemble des partenaires, sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de la Comédie De l'Est, accompagnée des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1, approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés par le commissaire aux comptes, et du bilan artistique et culturel de l'année N-1 ;
- Pour 2010 et 2011, la participation financière sera versée selon les modalités suivantes :

Pour le projet artistique et culturel :

- ✓ un acompte de 50% en début d'exercice, sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association, d'un programme prévisionnel d'activités, et d'un budget prévisionnel équilibré,
- ✓ le solde sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de l'association, accompagnée des comptes annuels et de l'annexe comptable (comportant le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public) de l'exercice N-1, approuvés par l'Assemblée Générale et certifiés par le commissaire aux comptes, du bilan financier présenté dans la même forme que le budget prévisionnel, et du bilan artistique et culturel de l'année N-1.

La somme annuelle de 40 000 €, affectée à la réalisation d'une coproduction avec une compagnie régionale aboutissant à la création à la Comédie De l'Est d'un spectacle intégré dans la saison, sera versée après la 1^{ère} représentation, sur présentation d'une demande de versement signée par le représentant légal de la Comédie De l'Est, accompagnée d'un document précisant les détails de l'accord de coproduction.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Régional d'Alsace.

c) Pour la Ville◆ Montant de la participation communale

Les subventions se répartissent comme suit :

- Pour 2009, une subvention d'un montant de 556 332 € (cinq cent cinquante six mille trois cent trente deux euros)
- Pour 2010, une subvention d'un montant de 556 332 € (cinq cent cinquante six mille trois cent trente deux euros)
- Pour 2011, une subvention d'un montant de 556 332 € (cinq cent cinquante six mille trois cent trente deux euros)
- CUCS : pour 2009, une subvention d'un montant de 4 000 € (quatre mille euros).

Pour mémoire, une aide dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) devrait en principe être reconduite en 2010 et 2011, les montants étant à préciser chaque année.

Aide indirecte non versée, inscrite en annexe du bilan	2009	2010	2011
Mise à disposition des bâtiments B et D telle que définis dans l'article 10	216 491,86€	revalorisé tel que défini dans la convention	

◆ Modalités de versement

Les modalités sont précisées par une convention annuelle spécifique passée entre la Ville et la Comédie De l'Est.

d) Pour le Département◆ Montant de la participation départementale

Une subvention globale de 438 000 € (quatre cent trente huit mille euros) est accordée par le Département au titre de sa participation au projet artistique et culturel de la Comédie De l'Est pour la période 2009-2011 sous réserve du principe de l'annualité budgétaire et de l'inscription

des crédits correspondants au budget du Département au titre des exercices 2009, 2010 et 2011.

Cette somme est répartie comme suit :

- au titre de l'année 2009, une aide d'un montant de 146 000 € (cent quarante six mille euros)
- au titre de l'année 2010, une aide d'un montant de 146 000 € (cent quarante six mille euros)
- au titre de l'année 2011, une aide d'un montant de 146 000 € (cent quarante six mille euros).

◆ **Modalités de versement**

Conformément au règlement financier du Département, la participation financière fera l'objet d'un versement selon les modalités suivantes :

Pour 2009 :

- La participation départementale sera versée en totalité après signature de la convention par l'ensemble des partenaires, sur présentation d'une demande formulée par la Comédie De l'Est accompagnée des bilans et des comptes de résultat de l'exercice N-1.

Pour 2010 et 2011 :

- un acompte de 50% au début d'exercice sur présentation d'une demande formulée par la Comédie De l'Est et sous réserve de la production par son directeur des budgets prévisionnels de fonctionnement équilibrés
- le versement du solde de 50% au cours du second semestre sur présentation d'une demande formulée par la Comédie De l'Est et au vu de la présentation des bilans et des comptes de résultat de l'exercice N-1.

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur Départemental du Haut-Rhin.

Article 12 : Ressources propres

Dans le cadre de sa réorientation théâtrale, il est convenu que la Comédie De l'Est atteindra au terme de la présente convention un niveau minimum de 20% de recettes propres (billetterie, vente, coproductions...).

Ce pourcentage de 20% sera calculé sur le total des produits figurant au compte de résultat 2011 de la Comédie De l'Est.

Titre IV – OBLIGATIONS ET SANCTIONS

Article 13 : Obligations comptables

La Comédie De l'Est tiendra une comptabilité conforme au plan comptable national d'après le règlement n°99-01 du 16 février 1999 du Comité de la réglementation comptable relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations, homologué par arrêté interministériel en date du 8 avril 1999, et au guide comptable professionnel des entreprises du spectacle, et adoptera un cadre budgétaire conforme au cadre Unido des structures du spectacle vivant proposé par le Ministère de la Culture et de la Communication.

La Comédie De l'Est aura recours à un commissaire aux comptes inscrit sur la liste des commissaires aux comptes établie par les cours d'appel. Les rapports du commissaire aux comptes et ses communications au Conseil d'administration, ainsi que tout rapport ou note d'observation produit par celui-ci, et les procès-verbaux des assemblées seront adressés au Ministère de la Culture et de la Communication et aux autres collectivités partenaires avant le 30 juin de chaque année.

Compte tenu de la législation en vigueur, la Comédie De l'Est s'engage à :

1. déposer à la Préfecture de la région Alsace et à la Préfecture du Haut-Rhin, en vue d'une éventuelle consultation par le public, son budget, ses comptes annuels, l'ensemble des conventions et les comptes rendus d'emploi des subventions affectées ;
2. mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de la présente convention ;
3. fournir à ses partenaires chaque année :
 - . le compte rendu financier et le bilan qualitatif des actions subventionnées établis, pour l'Etat, selon les dispositions de l'arrêté du 11 octobre 2006 et de la fiche n°6-1 des annexes du dossier commun de demande de subvention, signés par le Président ou la personne habilitée, avant le 30 juin de l'année suivante ;
 - . un compte d'emploi des subventions allouées par les partenaires publics, dans les mêmes délais, certifié par le commissaire aux comptes de l'association ;
4. adresser à ses partenaires, chaque année :
 - . avant le 30 juin de l'année suivante, un bilan, un compte de résultat et la présentation budgétaire semi-analytique du cadre Unido, ainsi qu'un état du personnel en service relatifs à la saison précédente ;
 - . avant le 30 septembre, un budget prévisionnel pour l'année suivante, et un programme de la saison à venir avant le 30 septembre. Ce budget prévisionnel devra être approuvé par le Conseil d'administration de la Comédie De l'Est avant le 31 décembre.

Article 14 : Contrôle

La Comédie De l'Est s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par les partenaires institutionnels de la réalisation des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

L'administration rappelle à l'association que, bénéficiant du concours de fonds publics, elle est soumise au contrôle de l'Etat. Elle s'engage ainsi à coopérer aux travaux de la Cour des comptes, de l'Inspection générale des finances et de l'organe de contrôle désigné par l'administration.

Au terme de la convention, la Comédie De l'Est remet, avant le 30 juin de l'année suivante, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention ; en vue d'en vérifier l'exactitude, un contrôle, éventuellement réalisé sur place, est assuré par l'Etat, la Région, la Ville et le Département.

Article 15 : Sanctions

En cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle, sans l'accord écrit conjoint des partenaires financiers, des conditions d'exécution de la présente convention, ceux-ci peuvent suspendre ou diminuer le montant des avances ou autres versements, remettre en cause le montant de la subvention, exiger le reversement de tout ou partie des sommes versées au titre de la présente convention, voire résilier la présente convention en vertu des dispositions de l'article 18 de la présente.

En cas de non-exécution de l'objet décrit à l'article 1, la Comédie De l'Est reconnaît son obligation d'avoir à rembourser aux partenaires financiers la totalité du concours apporté. Il en ira de même en cas de non-exécution des stipulations de l'article 13. En cas d'exécution partielle ou imparfaite de l'objet, l'association reconnaît qu'elle devra rembourser aux partenaires financiers la part non justifiée du concours versé sauf si elle a obtenu préalablement leur accord pour la modification de l'objet, des délais ou du budget de l'action. Le reversement peut être imputé sur les versements attendus en N+1 ou N+2. Ce principe de reversement fait l'objet d'un titre de perception.

Article 16 : Autres engagements

La Comédie De l'Est s'engage à faire figurer sur tous les documents liés à la convention la mention « avec le soutien du Ministère de la Culture et de la Communication - Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace, de la Ville de Colmar, de la Région Alsace et du Département du Haut-Rhin ».

La Comédie De l'Est communiquera sans délai aux partenaires financiers copie des déclarations mentionnées aux articles 3 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association (changement de statuts...), à savoir :

- les changements de personnes chargées de l'administration ou de la direction,
- les nouveaux établissements créés,
- les aliénations et acquisitions des locaux destinées à la mise en œuvre de l'objet de l'association,
- les modifications aux statuts et dissolutions volontaires des associations reconnues d'utilité publique.

En cas de retard pris dans l'exécution de la présente convention, l'association en informe également les partenaires financiers.

Titre V - EVALUATION ET TERME DE LA CONVENTION**Article 17 : Comité de suivi**

Il est institué un comité de suivi composé d'interlocuteurs de l'Etat, de la Région, de la Ville et du Département, chargé d'évaluer et de suivre l'exécution de la présente convention. Ce comité est informé par le directeur de la Comédie De l'Est et son administrateur de l'évolution du projet artistique et culturel, de l'état financier de l'association ainsi que de la situation de l'emploi. Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative prioritaire de l'Etat.

Le comité de suivi est un comité technique qui permet aux différents partenaires de mener des débats contradictoires et d'apporter des éclaircissements techniques au Conseil d'administration concernant la mise en œuvre de la présente convention et les orientations du projet.

Article 18 : Evaluation

Au cours du second trimestre 2011, une évaluation des objectifs visés par la présente convention sera mise en œuvre par l'Etat, pour le compte de l'ensemble des partenaires.

Cette évaluation sera réalisée par l'Inspection de la création et des enseignements artistiques, en liaison avec la Délégation pour le théâtre de la Direction de la musique, de la danse, du théâtre et des spectacles, la DRAC Alsace, la Région, le Département et la Ville.

Le rapport spécifique d'inspection de fin de convention 2009-2011 fera l'objet d'un débat au sein d'un comité de suivi organisé durant le premier semestre 2011 par la DRAC Alsace, débat qui sera porté à la connaissance du Conseil d'administration de la Comédie De l'Est.

Article 19 : Modification

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant. Celui-ci précisera les éléments modifiés de la convention, sans que ceux-ci ne puissent conduire à remettre en cause les objectifs généraux définis aux titres I et II.

Article 20 : Résiliation

La présente convention se trouverait suspendue ou annulée de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte dans tous les cas de force majeure reconnus par la loi.

Elle pourra par ailleurs être interrompue de plein droit en cas de décès ou d'incapacité du directeur.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de six mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. L'Etat, la Région, la Ville et le Département pourront réclamer dès lors le reversement de tout ou partie de leur financement. Cependant, en cas de désaccord entre les parties, une réunion préalable de concertation devra rechercher les voies amiables de conciliation et arbitrages permettant la poursuite de la présente convention.

Article 21 : Renouvellement

Neuf mois au moins avant l'expiration de la présente convention, soit avant le 31 mars 2011, les partenaires signataires se concerteront afin d'exprimer leurs intentions respectives en ce qui concerne la reconduction éventuelle de leur partenariat avec la Comédie De l'Est pour une nouvelle période pluriannuelle.

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation du contrôle et du dépôt des conclusions de l'évaluation prévues à l'article 18.

Le cas échéant, le principe de sa reconduction devrait être approuvé au plus tard au début du 4^{ème} trimestre 2011 et son élaboration, intervenir avant la fin du 4^{ème} trimestre 2011.

Pour permettre une avance de subvention de la part de l'Etat à la fin de la présente convention, une convention cadre sera signée entre la Comédie De l'Est et la DRAC Alsace durant le 4^{ème} trimestre 2011.

Article 22 : Contentieux

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent, après épuisement des voies amiables dans un délai de six mois, de régler le différend selon les modalités suivantes :

- a) pour l'Etat (DRAC Alsace) : en cas de désaccord persistant, le Tribunal Administratif de Strasbourg est seul compétent.
- b) pour la Région, le Département, la Ville et la Comédie De l'Est : en cas de désaccord persistant, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents.

Article 23 : Dispositions finales

La présente convention est établie en six exemplaires originaux, acceptés et signés par les parties intéressées. Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

Un exemplaire est remis à chaque signataire.

Fait à, le

Pour la Région Alsace
Le Président du Conseil Régional

Pour l'Etat
Le Préfet de la Région Alsace

André REICHARDT

Pierre-Etienne BISCH

Pour la Ville de Colmar
Le Maire

Pour le Département du Haut-Rhin
Le Président du Conseil Général

Gilbert MEYER

Charles BUTTNER

Pour la Comédie De l'Est
Le Président

Visa du Directeur

Jean TSCHAEN

Guy-Pierre COULEAU

ANNEXES

ANNEXE I

**Budgets prévisionnels de la Comédie De l'Est
2009-2010-2011**

ANNEXE II

**Projet artistique et culturel 2009-2011 de la Comédie De l'Est
*Direction : Guy-Pierre Couleau***

ANNEXE III

Dispositions relatives à l'évaluation

**Convention cadre de partenariat
portant sur la Comédie De l'Est
Centre Dramatique Régional d'Alsace - Colmar
pour la période 2009-2010-2011**

ANNEXE II

**Projet artistique
du
Centre Dramatique Régional d'Alsace à Colmar**

Metteur en scène – Directeur : Guy Pierre Couleau

Préambule

1 – Les Créations

2 – La Diffusion des spectacles

3 – La programmation

4 – Inscription dans le réseau

5 – Action culturelle

Conclusion

Préambule

Le premier Centre Dramatique National Français fut installé au Théâtre de Colmar en 1947. Cet héritage est important et il me semble nécessaire de situer le travail que nous allons y accomplir pour les années à venir dans cette perspective artistique et dans le droit fil de cette mission d'origine : création théâtrale et démocratisation de l'art dramatique.

Le travail de production et de diffusion que nous allons mettre en œuvre va identifier et imposer une nouvelle identité du Centre Dramatique dans le paysage régional et national. C'est grâce à cette nouvelle mission que nous allons dialoguer avec beaucoup d'autres établissements publics. En replaçant l'art dramatique au cœur de son projet artistique, je veux affirmer la capacité de production du centre Dramatique au sein du paysage national et européen des centres de création.

Dans la perspective de cette identité nouvelle, je souhaite confier à un artiste plasticien le soin de repenser l'espace d'accueil du public, ainsi que l'image du Centre Dramatique et sa signalétique pour l'automne 2009. Je veux créer une convivialité et faire de ce théâtre un espace d'évasion, ouvert et chaleureux. Nous repenserons totalement la charte graphique des outils de communication du théâtre, y compris celle du site internet. À terme nous réaliserons les captations des créations et constituerons ainsi une « collection image » des travaux produits au centre Dramatique. Nous réaliserons des « livrets des créations », petits fascicules destinés à témoigner auprès du public des créations réalisées et produites par le Centre Dramatique. De même, à l'intérieur du hall d'accueil du public, lors des soirées de représentations, je suggérerai l'installation d'une petite librairie théâtrale mobile et l'exposition des travaux photographiques témoignant de façon originale des présences d'artistes dans la maison.

1 - Les Créations

Dans la continuité de mon parcours artistique, je veux explorer le répertoire théâtral sans exclusive et créer des liens entre écritures classiques à redécouvrir et dramaturgies contemporaines. Pour cela, je veux construire à Colmar une véritable équipe de création théâtrale, en constituant :

Un ensemble artistique, composé d'une troupe d'acteurs entourée d'autres artistes : auteurs, scénographes, costumiers, éclairagistes, dramaturges.

Un pôle de production et de diffusion des créations au sein de l'équipe administrative et technique permanente.

Explorer le répertoire

Deux ou trois nouveaux spectacles seront créés chaque saison au Centre Dramatique.

Nous aurons un fil conducteur : mettre en scène avec un même désir de curiosité et d'audace les auteurs contemporains comme les textes fondateurs du théâtre. Parmi ces créations, nous serons attentifs au répertoire jeune public. Les formes théâtrales légères iront à la rencontre des publics du territoire d'implantation.

Les spectacles de plus grande dimension seront diffusés localement et nationalement.

Une troupe d'acteurs

Une troupe d'acteurs vivra chaque saison au sein du théâtre et sera distribuée dans les créations. Dans un premier temps, nous travaillerons avec six acteurs, pour étoffer par la suite notre troupe. Au moment de l'ouverture d'un projet nouveau pour le Centre Dramatique de Colmar, il est absolument nécessaire de créer les conditions d'une présence d'acteurs sur le long terme et de mettre en place progressivement une équipe artistique permanente nombreuse qui réponde au cadre d'une probable labellisation nationale de l'établissement. Nous présenterons au public et aux médias ces nouveaux visages en début de saison. Ils travailleront à Colmar, le public fera connaissance avec eux, dans la ville et sur la scène. De nouveaux acteurs viendront, d'une saison à l'autre, au gré des projets et des tournées. En effet, je souhaite que les visages et les paroles d'artistes changent et offrent la richesse de leur diversité aux publics. C'est une variété d'expériences et de points de vue que nous offrirons aux spectateurs dans nos actions culturelles comme lors de nos créations. Enseignants, personnels d'encadrement, praticiens amateurs et tous ceux qui travaillent avec le Centre Dramatique pour des actions de formation et de sensibilisation auront accès à davantage de sens et d'enrichissement grâce à cette multiplicité des intervenants artistiques.

Un pôle de production

Je souhaite constituer un « pôle de production » au sein du Centre Dramatique, et reconfigurer les actuelles équipes administrative et technique. Cette structure devra construire et faire vivre les projets de création, accompagner les metteurs en scène invités et soutenir la professionnalisation des équipes indépendantes. Je donnerai à l'ensemble du personnel du Centre Dramatique un objectif prioritaire : chercher la cohérence entre les conditions de création des spectacles et leurs possibilités de rayonnement. C'est une responsabilité dont chacun devra prendre sa part. La création et la diffusion vont se développer au Centre Dramatique. C'est la mission fondamentale d'un Centre Dramatique et son activité doit être tournée entièrement vers cet acte fort. Les moyens humains et techniques dont dispose le Centre Dramatique de Colmar permettent de réaliser ces créations de tailles différentes chaque année, en ayant auparavant travaillé et structuré la diffusion des spectacles pour en assurer la longévité. L'équipe nombreuse et compétente va être en charge de cette nouvelle mission théâtrale et il conviendra alors de requalifier certains postes dans l'organigramme dès la première saison, afin de mettre en place rapidement le projet de création et de diffusion. Je proposerai de restructurer les services administration et production en cherchant une adéquation des personnes et des missions. Je ferai de même avec le service technique qui prendra en charge la régie générale et la construction légère de certains éléments de décor des spectacles en décentralisation. Il s'impliquera globalement dans les projets de création. Pour l'ensemble de l'équipe, je souhaite auditionner les personnes afin de connaître les compétences, ainsi que les désirs et aspirations de chacun. Je souhaite créer un climat de responsabilité en confiant des missions d'importance à tous les membres de l'équipe.

D'autres metteurs en scène, compagnons de route du Centre Dramatique, seront invités à créer les spectacles avec notre Ensemble et leurs propres équipes artistiques. Parmi eux je porterai une attention particulière aux équipes indépendantes implantées en Alsace qui sont les interlocuteurs naturels du Centre Dramatique. Mon parcours à la direction du Centre Dramatique sera nourri de la présence de ces compagnons de route que le public retrouvera régulièrement au fil des saisons. Nous partagerons l'outil dans de nombreuses dimensions. Dans le cadre d'une politique de soutien aux écritures théâtrales contemporaines, et dans la continuité du dispositif existant, nous mettrons en place un comité de lecture des textes théâtraux reçus par le Centre Dramatique. Composé d'un dramaturge, d'un membre de l'équipe administrative, de spectateurs et d'un acteur de la troupe, le comité sera chargé de lire les textes et d'établir des notes synthétiques. Il sera donné une lecture publique d'un texte choisi en fin de saison par les acteurs de la troupe. Le comité de lecture jettera les bases d'un pôle de ressource des textes de théâtre contemporain ouvert au public professionnel de la Région. Il sera également en charge de suggérer les commandes que nous passerons à des auteurs pour les créations. Il organisera avec la troupe des lectures semestrielles, dans le cadre d'un « Cabinet des lectures contemporaines ». Ces lectures seront réalisées en public. Avec l'équipe technique, nous concevrons un dispositif scénographique et lumière spécifique à ce « Cabinet de lecture » : dans la petite salle de la Manufacture, nous recréerons une ambiance intime et chaleureuse pour donner à entendre en proximité les textes nouveaux qui nous auront séduits. L'accès en sera gratuit.

Actions en direction des publics

Production et diffusion des spectacles doivent être accompagnées d'une politique de sensibilisation à l'acte artistique. En parallèle à notre programmation, je proposerai donc des actions de formation et d'accompagnement en direction de tous les publics : il s'agit là d'une priorité. Pour le public scolaire et le secteur éducatif, je serai attentif au développement des actions visant à rapprocher les jeunes spectateurs des métiers de la culture : nous devons faire un travail de pédagogie et encourager les découvertes de l'écriture théâtrale contemporaine, des domaines techniques et de la production dans le spectacle vivant et, bien évidemment, de tout ce qui concerne le jeu de l'acteur et ses implications. Les enseignants seront nos relais et, par conséquent, les partenaires privilégiés de notre projet, notamment le lycée Camille Sée par le biais des travaux en option théâtre et le Collège Molière par celui de la Chamt (classe à horaire aménagé théâtre). Nous poursuivrons notre implication en ateliers-théâtre avec l'IMP des Catherinettes. Pour le secteur étudiant et universitaire, nous viserons à une hausse de la fréquentation Carte Culture, et un renforcement des partenariats avec les universités de Strasbourg et Mulhouse. Nous chercherons à travailler avec les 2000 étudiants évoluant quotidiennement dans le biopôle de l'Université de Haute-Alsace (UHA) à Colmar, les classes post bac, l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres, l'Ecole d'Infirmières et des formations hospitalières et l'Ecole Supérieure de Gestion et de Management. Pour cette dernière, nous prodiguerons des formations appliquées aux spécificités de la gestion des entreprises culturelles. Dans le domaine de la vie associative et de l'entreprise, nous travaillerons en cohérence avec les comités d'entreprise, les associations de quartiers, les animateurs sociaux, les structures de prévention, les centres d'écoute, les amicales d'habitants et toutes les organisations représentatives de la vie et des usages des Colmariens. Parmi celles-ci, la Maison des associations sera un interlocuteur privilégié de nos actions et je solliciterai cette structure pour organiser ensemble une « fête de la Manufacture » une fois par an, en été. Les centres socioculturels Europe et Florimont seront partenaires de nos actions. Nous serons particulièrement attentifs au projet de cohésion sociale CUCS, projet qui sera confié à des artistes régionaux. En ce qui concerne les praticiens du théâtre amateur, l'Alsace compte un très grand nombre de compagnies de théâtre non professionnelles. Il s'agit pour nous d'un public favorable que nous devons solliciter. Il nous appartiendra de créer des relais, des liens et de partager avec tous les amateurs de théâtre une même passion, un même désir du sens et de l'émotion. Nous ouvrirons des ateliers de pratique théâtrale pour adultes, ainsi que des stages d'initiation à la mise en scène, à l'éclairage, aux costumes et à la scénographie, stages spécialement destinés aux praticiens non professionnels. Enfin, nos actions chercheront la fidélisation par l'abonnement. Je crois qu'une offre de spectacles réduite à une vingtaine de propositions par saison et représentées sur de plus longues durées, saura mieux répondre aux exigences des temps de travaux actuels de chacun. Il faut créer les conditions d'accès aux biens culturels pour tous. C'est ce que nous devons construire en examinant les données chiffrées dont nous disposons. Nous développerons la visibilité des propositions jeune public et des « parcours familles » dans la programmation. C'est une volonté d'ouverture et de cohésion sociale qui présidera aux actions que nous entreprendrons. Je veux un théâtre ouvert, accueillant et festif qui existe simplement avec les autres, qui affirme sa place et sa nécessité dans la Ville et l'agglomération de Colmar, pour partager autrement ce qui nous donne émotion, plaisir et réflexion : le spectacle vivant.

Les trois prochaines saisons

La programmation étant déjà établie par l'ancienne direction à l'heure de la rédaction de ce document, je ne prévois pas de création en 2008-2009 mais la reprise d'un spectacle existant. Ceci pour des questions de cohérence budgétaire et de calendrier artistique. Je souhaite observer l'organisation du Centre Dramatique, pour ma première saison de direction. Une réorientation du projet impose un temps d'observation et de réflexion. Il me faudra prendre de l'intérieur toute la mesure des évolutions nécessaires. Je souhaite entamer le dialogue avec la Ville de Colmar, la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin, les collectivités locales, les entreprises et les institutions partenaires, l'équipe, le public et le bâtiment du Centre Dramatique. Je souhaite connaître le paysage humain, géographique, sociologique, linguistique, artistique et culturel dans lequel je vais inscrire mon action. Je désire faire ce travail dans la patience et l'écoute, sereinement, sans autre dessein que celui de mettre en place d'une manière concertée le projet que je pense le meilleur pour la mission qui me sera confiée. Réduire le déséquilibre actuel entre les frais de fonctionnement du théâtre et le budget artistique sera un objectif permanent des trois prochaines années. Je pense revenir progressivement à l'équilibre et retrouver pour la saison 2010-2011 les moyens de production convenables à la réalisation de mon projet, qui donne la priorité au public et aux artistes. Ceci se fera, accompagné du conseil d'administration et des partenaires du Centre Dramatique, par un travail profond de restructuration et de réorientation de l'établissement.

Saison 2008-2009 :

⇒ Soutien à la diffusion de : *Sacrifices* et *Stabat Mater Furiosa*, spectacles créés et produits par la Comédie De l'Est en 2007 et 2008.

⇒ Coproduction de la création *Les Mains Sales* de Jean Paul Sartre, mise en scène en janvier 2009 au Théâtre la passerelle de Gap, puis en tournée nationale jusqu'en juin 2009, pour 46 représentations.

⇒ Reprise en mars 2009 : *Marilyn en chantée*, « cabaret de campagne » d'après un scénario de Sue Glover. Pour une série de 8 représentations, je reprendrai cette pièce pour trois actrices, mêlant théâtre et chansons. Mise en scène et créée en janvier 08, puis diffusée depuis cette date pour une quarantaine de représentations, cette pièce aura été jouée principalement en milieu rural.

Saison 2009-2010 :

⇒ Co-productions :

La politique que je souhaite mettre en œuvre marque un lien fort avec des compagnies théâtrales installées en Alsace, notamment : la Cie Orchestre Seconde avec *La longue route de sable*, mise en scène Cyril Pointurier (création en novembre 2009 à la Comédie De l'Est) - la Cie Jamaux/Jacquot pour *Fans*, mise en scène Dominique Jacquot - la Cie du Coin qui tourne, avec *Ce(ux)que j'emporte avec moi...*

⇒ Création :

Un texte de Germaine Tillon, adapté et mis en scène par Xavier Marchand (création en coproduction majoritaire et gérée par le CDR)

Cette création sera jouée 8 représentations au Théâtre de la Manufacture avant de partir en tournée nationale.

⇒ Création :

La Fontaine aux Saints précédé des *Noces du Rétameur* de John Millington Synge

Mise en scène de Guy Pierre Couleau. 8 représentations en grande salle et en petite salle de la Manufacture, avec 8 acteurs, dont 6 issus de la troupe du Centre Dramatique.

J'ai déjà établi des contacts pour la production et les représentations de cette création avec le Théâtre Firmin Gémier d'Antony, pour 3 semaines de représentations, début 2010.

Une tournée est prévue sur le premier semestre 2010.

Nous diffuserons *les Noces du Rétameur* en milieu rural, dans le département et le grand pays de Colmar.

⇒ Reprise :

Les Justes d'Albert Camus et *Les Mains Sales* de Jean Paul Sartre

Mises en scène de Guy Pierre Couleau. 10 représentations au Théâtre municipal de Colmar (*Les Justes*) et à La Manufacture (*Les Mains Sales*).

Ces pièces auront été représentées de janvier à juin 09 à travers toute la France et notamment au Théâtre de l'Athénée Louis Jouvet, Paris.

Saison 2010-2011 :

⇒ Création :

Un texte contemporain francophone à destination du jeune public.

Un metteur en scène invité réalisera cette création de début de saison que nous produirons. Ce travail pourrait se en partenariat avec le Crea de Kingersheim, scène conventionnée pour le jeune public et le festival « La tête dans les nuages » de la scène nationale d'Angoulême.

Le spectacle sera représenté 15 fois à La Manufacture, puis en tournée de janvier à mai 2011. Nous aiderons à la diffusion du spectacle sur la saison suivante.

⇒ Création :

Amphitryon de Molière

Mise en scène de Guy Pierre Couleau, pour 15 représentations à La Manufacture. Cette création se fera avec 10 acteurs. Elle sera l'occasion de revisiter le « Théâtre à machines » et se situera dans un regard contemporain sur la comédie du 17ème siècle français. Les décorations fantasmagoriques et les apparitions divines seront réinterprétées au moyen des techniques contemporaines. Je passerai commande à un compositeur pour une musique de scène originale. Ce spectacle, coproduit par les scènes nationales d'Angoulême et de Gap, partira ensuite en tournée nationale de mars à mai, puis sera repris à Paris sur la saison suivante : je solliciterai le Théâtre des Quartiers d'Ivry, CDN, le TOP de Boulogne ...

⇒ Création :

Un texte contemporain sur une commande à un auteur. Conçue par un metteur en scène invité, cette création multilingue pour deux acteurs sera réalisée avec un artiste plasticien de la Région, sur une commande à un auteur. Nous représenterons le spectacle dans des lieux alternatifs, des musées, des friches, des lieux de patrimoine ... Tournée dans la zone transfrontalière.

2 - La Diffusion

Au centre de la Région Alsace, le Centre Dramatique de Colmar jouit d'une situation privilégiée : ouvert sur l'Allemagne, la Suisse, Freiburg, Mulhouse, Strasbourg et l'Europe ... Il me semble primordial de considérer cette situation comme un atout majeur pour imaginer et conduire le rayonnement artistique du Centre Dramatique. Un centre attire : il est un point de convergence. Les forces créatrices de la Région doivent maintenant penser le CDR de Colmar comme un point de rendez-vous, une plateforme d'expérimentation. Un centre rayonne. Le pôle de production qui va se créer a une nécessité : être un facteur d'émergence ainsi qu'une piste d'envol pour d'autres destinations. Et de là, faire vivre et voyager les productions du Centre Dramatique. Nous ferons circuler les personnes et les œuvres en nous inscrivant dans des réseaux de travail et de collaboration entre artistes et théâtres. Aujourd'hui le constat s'impose au niveau national d'une vraie carence de diffusion des productions. Je veux y remédier et travailler trois niveaux de diffusion pour les œuvres produites à Colmar : localement, nationalement et internationalement.

La diffusion locale

Je travaillerai en premier lieu à ancrer l'identité du Centre Dramatique au sein même de la ville et de son agglomération. Colmar est en évolution. Elle se transforme et veut vivre avec son époque. Sa population augmente. C'est ce mouvement du changement qu'il faut que le théâtre accompagne et les artistes travaillant à Colmar contribueront à cette mutation. Il est indispensable que le Centre Dramatique retrouve sa mission originelle de décentralisation dramatique et aille là où le théâtre ne va pas : des formes légères et adaptées, au dispositif technique facilement transportable, doivent offrir une matière artistique appropriée et irriguer le territoire de la ville, de l'agglomération, et du Grand Pays de Colmar. Grâce à la diffusion élargie de nos productions, nous travaillerons à augmenter l'audience du Centre Dramatique au-delà de la ville elle-même. Avec un bassin de population de plus de 191 000 habitants, il est indispensable que le Centre Dramatique conquière d'autres publics de façon significative. Colmar est entourée de 93 communes, dont 8 intercommunalités. Certaines de ces villes sont dotées de salles de spectacle susceptibles d'accueillir nos productions : Ribeauvillé, Huningue, Kaisersberg, Fessenheim, Ingersheim, Horbourg-Wihr. Je souhaite travailler avec les communautés de communes du Grand Pays de Colmar pour intéresser le public au travail de son Centre Dramatique. Je crois opportun pour aujourd'hui de reconsidérer le concept de nomadisme, concept intimement attaché aux gens de théâtre depuis toujours. C'est grâce au contact direct avec notre public que nous pourrions affirmer la véritable pertinence de nos métiers. Il faut vaincre les distances et les barrières par une simple spontanéité. Faire dialoguer notre art avec la ville de Colmar, ses quartiers, son agglomération et son Grand Pays, telle est la continuité historique du Centre Dramatique d'Alsace. Nous allons construire au sein du Grand Pays de Colmar, qui est notre territoire d'implantation, un réseau de vingt communes partenaires de notre projet artistique et auxquelles nous proposerons des spectacles en diffusion trois fois par saison. Notre équipe se chargera de la logistique de ces tournées décentralisées en salles peu ou pas équipées. Le Centre Dramatique va agir au plus près du rythme des quartiers et développer son projet pour la cité. Je proposerai des dispositifs singuliers installés en ville, sur les places publiques, du théâtre en appartement, des banquets théâtre, afin de réunir les communautés et les personnes. Créer des ponts par-dessus la voie ferrée qui coupe en deux l'agglomération Colmarienne, établir des passerelles, des retrouvailles, des instants de fête, de plaisir joyeusement partagés, telle est la mission de diffusion au coeur de la ville que je soumettrai à la réflexion et aux propositions de l'équipe du Centre Dramatique. C'est ce que je demanderai aux artistes qui seront en charge d'imaginer ces formes théâtrales innovantes et originales. La forte empreinte sur la ville du musée d'Unterlinden confère à Colmar une réputation mondiale. Nous devons travailler avec cette réputation et placer le projet du Centre Dramatique dans une dimension de Théâtre d'Art. Pour sa réorientation dramatique, il nous faut revendiquer avec force les potentialités de notre discipline : l'art du théâtre est un art vivant, qui dialogue, influence et se nourrit des autres arts. Nous imaginerons des formes théâtrales qui investiront des espaces non-conventionnels : musées, bibliothèques, galeries d'art, lieux patrimoniaux ... Nous créerons le dialogue entre les espaces et les personnes.

La diffusion régionale

Colmar vit au cœur d'une Région de Régions. Cette spécificité est une chance parce qu'elle situe Colmar et son Théâtre au cœur de l'Europe, au cœur du mouvement de la construction de l'Europe. C'est une opportunité pour lutter contre l'isolement, c'est la possibilité de parler aux autres mais aussi de comprendre en temps réel le mouvement de ce qui change et se crée ailleurs. Notre société est en train de s'adapter à ces évolutions planétaires économiques, sociales et culturelles. Depuis peu nous comprenons la culture comme un vecteur de développement économique et de croissance. Nous sortons de ce cliché qui considérait l'art comme un luxe, une dépense inutile réservée à une élite. L'art et la culture sont devenus apparents dans notre paysage quotidien et nous vivons en communauté avec eux de plus en plus simplement. Il nous faut accepter cette idée : l'art nous appartient comme une langue mise en commun au service de l'humanité, et cette langue nous aide à vaincre l'ignorance et l'exclusion. Les projets transfrontaliers sont une chance majeure pour les populations et je souhaite aider à la circulation des œuvres et des artistes dans notre zone d'implantation. Je pense travailler en réseau avec La Filature de Mulhouse, par exemple à l'occasion de son festival « *Trans* ». Il est possible d'imaginer que les spectateurs de Colmar puissent se rendre à Mulhouse pour assister à des représentations, tout comme le public de Mulhouse pourra venir à Colmar en retour. Je souhaite créer des rapprochements et mutualiser nos moyens avec ceux des autres structures Régionales qui voudront encourager ces circulations. Je pense à des réseaux existants tel Quintest, ou Scènes du Nord. Il me semble important de comprendre les enjeux de ces mutualisations, à l'heure budgétaire actuelle. La mise en réseau des compétences et des désirs est, selon moi, une direction productive. Je souhaite également inventer des projets communs avec le CREA (Centre de rencontres d'échanges et d'animation), de Kingersheim, scène conventionnée pour le jeune public et son festival Momix dirigés par Philippe Schlienger. Je suis désireux de travailler en harmonie avec le Taps, le Théâtre du Maillon comme avec le Théâtre National de Strasbourg ou les autres structures importantes que sont le Théâtre Jeune Public de Strasbourg, La Coupole à Saint-Louis, l'Agence Culturelle d'Alsace, les Dominicains à Guebwiller, Scènes Vosges à Epinal ... Je crois nécessaire de trouver des complémentarités avec des établissements dont les missions et les objectifs sont différents de ceux du Centre Dramatique de Colmar. Mon projet de création et d'accompagnement des parcours artistiques situe clairement le Centre Dramatique à l'origine de nombreuses aventures théâtrales. C'est donc par sa mission de production que le Centre Dramatique peut exister fortement dans le paysage théâtral de la Région. Là où certains théâtres disposent de moyens d'accueil, nous pourrions intervenir et apporter nos moyens de production. Là où la pluridisciplinarité de programmation constitue le cœur du projet, nous travaillerons à mutualiser des moyens de relations avec le public, tout en affirmant notre singularité de centre de création théâtrale. C'est par la nature même de son action que le Centre Dramatique devra rassembler les volontés créatrices et travailler au cœur même du réseau qui maille le territoire régional. Ces liens seront la base des relations du Centre Dramatique avec les théâtres de l'espace transfrontalier et du Grand Est. Nous allons également constituer des réciprocitys de travail et inscrire le Centre Dramatique dans les projets culturels de dimension tri-nationale, tels que ceux soutenus, par exemple, par la Conférence Supérieure du Rhin (Echange théâtral dans l'espace du Rhin supérieur). Nous inventerons aussi des collaborations artistiques innovantes : faire appel à des acteurs bilingues, des scénographes et des costumiers par-delà les frontières peut être un accès simple à la circulation des œuvres. De la même manière, et c'est là un projet important, je soumettrai à l'approbation et à la réflexion de l'équipe, la possibilité de sur-titrer les spectacles présentés par le Centre Dramatique. Il s'agit d'une contrainte technique parfaitement maîtrisable et qui peut être d'un fort pouvoir d'attraction pour le public germanophone. Nous considérerons cet espace tri-frontalier comme un espace culturel cohérent et ouvert. Nous soutiendrons les

propositions et les innovations visant à travailler ensemble : les liens existant entre La Manufacture et les Théâtres de Fribourg (Suisse), la Comédie de Genève, le Théâtre de Basel, celui de Freiburg, les centres culturels français implantés en Allemagne et en Suisse et le Théâtre de Vidy-Lausanne, devront être confirmés par d'autres travaux en coproduction. Je souhaite que La Manufacture prenne l'initiative des retrouvailles avec l'Humanisme Rhénan qui a fondé la culture de ce cœur de l'Europe.

La diffusion nationale

Depuis huit ans d'existence de ma compagnie, Nadja Leriche (directrice des productions) et moi-même, avons acquis et développé une maîtrise des contraintes et des exigences de la diffusion des spectacles. C'est grâce à des choix esthétiques et de production que nous avons réussi à diffuser largement des spectacles qui font reposer davantage le travail sur la présence des acteurs que sur l'ampleur des décors. Les conditions de transport de mes productions ont toujours été économiquement réalistes pour les structures qui me programment. Je place la pérennité de nos métiers de théâtre dans une logique : la création des spectacles ne peut pas se faire sans une diffusion, qui ne peut pas exister sans le public. Notre travail, et donc nos emplois, dépendent de notre capacité à rencontrer le public. Aujourd'hui, le spectacle vivant ne peut plus *s'auto-suffire* et il est nécessaire de rechercher la mutualisation des moyens de production, les coproductions et l'augmentation des ressources propres. C'est ce savoir-faire et cette logique de travail que je souhaite mettre en oeuvre pour les créations produites à La Manufacture de Théâtre, en invitant Nadja Leriche à rejoindre notre équipe dès la saison 2009-2010, afin d'y apporter son expérience. Les liens de complicité qui m'unissent à plusieurs directeurs d'établissements, coproducteurs et programmateurs de mes spectacles, sont nombreux et forts :

Gérard Lefèvre au Théâtre d'Angoulême, Pierre-André Reiso au Théâtre la Passerelle de Gap et Le Cadran de Briançon, Marc Jeancourt au Théâtre Firmin Gémier et la Piscine de Châtenay-Malabry, Patrice Martinet au Théâtre de l'Athénée-Louis Jouvet à Paris, Olivier Meyer au Théâtre Jean Vilar de Suresnes et Théâtre de l'Ouest Parisien de Boulogne-Billancourt, Colette Nucci au Théâtre 13 à Paris, Anne-Laure Liégeois au CDN de Montluçon, Vincent Léandri au Théâtre de la Coupe d'Or de Rochefort sur mer, Michel Roudier au Théâtre de Saintes, Jean Florès au Théâtre de Grasse. J'ai de très bonnes relations avec Catherine Anne au Théâtre de l'Est Parisien, ainsi qu'avec Gilberte Tsai qui m'a accueilli au CDN de Montreuil en 2002. Patrick Gufflet au Théâtre Paris Villette est proche de mon travail depuis qu'il m'a programmé en 2003. Je suis en pourparlers réguliers avec le Théâtre de la Tempête que dirige Philippe Adrien à La Cartoucherie de Vincennes pour que je vienne y représenter un spectacle et ce n'est pour l'instant qu'une question de calendrier qui a repoussé cette éventualité. Parmi les centres dramatiques nationaux qui peuvent être des partenaires de notre travail, je citerai plus particulièrement ceux de Béthune, de Grenoble, de Rouen, de Nancy, de Besançon, de Saint Etienne, de Tours.

Je dialogue fréquemment avec Stéphane Braunschweig qui connaît bien mon travail, et nous envisageons de travailler ensemble sur un projet au Théâtre National de La Colline. Patrice Barret au TNS a été un des premiers à me faire confiance et m'accorder son écoute. C'est évidemment sur ces fidélités et ce réseau de relations que je veux construire et développer la diffusion nationale des productions du Centre Dramatique, tout en poursuivant l'identification et la visibilité de nos travaux auprès de bien d'autres personnes et structures. Enfin, je souhaite affirmer la place du Centre Dramatique de Colmar au sein de la famille des Centres Dramatiques Nationaux et m'appuyer pour cela sur mes liens professionnels avec Anne-Laure Liégeois, Christophe Rauck, Thierry Roisin, François Rancillac, Christian Schiaretti, Daniel Besnehard, Elisabeth Maccoco, Gilberte Tsai, Sylvain Maurice, Gilles Bouillon, Adel Hakim et Elisabeth Chailloux.

À l'heure de sa réorientation dramatique, le Centre Dramatique de Colmar doit affirmer sa place : il est un Centre au centre de l'Alsace et cette situation géographique dit aussi ce que peut être sa situation artistique. Un centre est un point de mesure.

La diffusion internationale

Le Centre Dramatique Régional d'Alsace devra désormais faire partie du paysage théâtral international et européen. Il affirmera qu'il existe à Colmar un théâtre dont la mission est de créer des spectacles, de chercher de nouvelles formes scéniques pour l'art dramatique et de donner aux artistes et inventeurs de théâtre les moyens de prendre la parole, afin d'offrir au public sens et émotion, passion d'un art en partage. Mes expériences de travail à l'étranger m'ont permis d'acquérir la capacité de pouvoir parler à d'autres au-delà des barrières linguistiques. J'ai ainsi travaillé à quatre reprises au Théâtre National de Lettonie, en tant que metteur en scène invité, pour des spectacles qui ont été inscrits au répertoire et joués sur plusieurs saisons. Depuis mes débuts de metteur en scène, j'ai toujours eu un lien fort avec l'international. Il faudra donc dégager le Centre Dramatique de Colmar du seul espace Rhénan. La tâche consistera à le relier à d'autres théâtres de dimension européenne. Je pense bien sûr au théâtre Hebbel de Berlin, au Thalia Theater de Hambourg, au Théâtre National Catalan de Barcelone, au Théâtre National de Lettonie, au Traverse Theatre d'Edimbourg, au Jaunis Riga Teatris de Riga, au Théâtre Varia de Bruxelles...

Je travaillerai donc à inscrire rapidement le Centre Dramatique de Colmar au sein de la Convention Théâtrale Européenne qui regroupe une quarantaine de théâtres publics dans plus de vingt-cinq pays, afin de favoriser les circulations artistiques et les échanges de pratiques et de savoirs entre ses membres. Enfin, je serai attentif à ce que le Centre Dramatique s'implique et s'investisse de façon dynamique dans les mouvements et les échanges culturels internationaux. Il se rapprochera des institutions théâtrales les plus représentatives : la Fédération Internationale pour la Recherche Théâtrale, l'Institut International du Théâtre, sous l'égide de l'Unesco ... et qu'il s'intègre le plus souvent possible aux actions soutenues par Cultures France, l'Office National de Diffusion Artistique, Le Ministère de la culture et de la communication, (Délégation au développement et aux affaires internationales), le Relais Culture Europe.

3 - La Programmation : Montrer au public les formes théâtrales d'aujourd'hui

Je programmerai une vingtaine de propositions par saison comprenant les accueils et les créations. Nous mettrons en place des séries de représentations des spectacles, afin de trouver un équilibre entre la part de programmation et la part de création. Je veux d'autre part augmenter le nombre total des représentations sur une année pour retrouver une jauge potentielle plus élevée qu'à l'heure actuelle. Je souhaite réserver une place privilégiée pour le théâtre à destination du jeune public ainsi que pour l'art de la marionnette. Ces deux domaines sont très bien représentés en Alsace par un grand nombre de compagnies et il me semble indispensable de convier dans la programmation ces formes théâtrales à part entière. Ma proximité avec le monde de l'enfance me porte à écouter le jeune spectateur aujourd'hui. Je crois que l'enfance est au cœur de beaucoup d'aspects de nos métiers de théâtre. Mais elle est aussi au cœur de beaucoup d'endroits de la vie. Le monde manque de rêve et d'innocence. Il manque d'émotion le plus souvent et nous contraint parfois à ne plus rêver. La part de rêve, l'accès à l'innocence et le chemin qui nous conduit au merveilleux de la personne humaine sont les outils du théâtre. Nous y avons droit et nous en avons besoin. Je chercherai dans la programmation des complémentarités avec les créations et les productions que nous réaliserons. Là encore, les formes théâtrales devront dialoguer entre elles sur

la scène du Centre Dramatique de Colmar, tout comme elles devront dialoguer avec les spectateurs. Nous verrons du théâtre de texte, du théâtre d'objets, des formes théâtrales qui utilisent les nouvelles technologies ou qui mélangent les arts sur la scène. Je proposerai des « *espaces libres* » à des auteurs contemporains, afin de faire mieux connaissance avec leurs œuvres. Et nous nous intéresserons aussi à d'autres disciplines dans la programmation : pour une moindre part, nous inviterons la danse et favoriserons les résidences de compagnies chorégraphiques dans nos studios de répétitions, du fait de notre équipement performant et adapté à la pratique de la danse. Nous verrons toutes ces formes et toutes sortes de théâtres, pour autant qu'elles soient mises au service du sens. Je crois que nous avons besoin du sens des choses, au théâtre comme dans la vie. Notre époque traverse des moments de chaos, de violence. Elle produit aussi de grandes beautés. Aujourd'hui il importe de comprendre ce que cela signifie et le théâtre peut en témoigner.

Le Festival Témoins d'ailleurs

A l'image d'une boussole travaillant sur son axe et montrant le chemin à suivre, ce festival est pour moi comme un indicateur de la marche du monde et des voies de la création théâtrale. Je le pense aussi comme un moment de rencontre, un temps fort de la saison, qui doit apporter plaisir et émotion. Nous allons poursuivre cette découverte des écritures d'ailleurs et leurs valeurs de témoignages. Je proposerai que chaque année, l'aiguille de notre boussole indique un point cardinal à explorer et que nous invitions à tour de rôle dans le festival, les dramaturgies du sud, de l'est, du nord ou bien de l'ouest de l'Europe. Ces spectacles pourront être sur-titrés, accessibles à tous et dans des formes qui prendront en compte nos moyens d'accueil, techniques et financiers.

4 - Rapports aux artistes : Un pôle de production, soutien à l'initiative et à la novation

J'ai exprimé plus haut mon souhait de construire, au sein du Centre Dramatique, un véritable « pôle de production » susceptible d'accompagner les metteurs en scène invités, de faire vivre leurs projets et de favoriser l'émergence. La professionnalisation des équipes indépendantes est une question brûlante actuellement. Nous ne pouvons plus penser aux théâtres publics de création théâtrale comme à des citadelles inaccessibles pour les compagnies. La circulation des spectacles et la mise en réseau des moyens de production se situent trop souvent dans une dimension d'échanges « horizontaux » entre structures de même taille. Il faut sortir de ce fonctionnement et tenter de définir une « verticalité » des rapports entre théâtres institutionnels et équipes artistiques indépendantes. L'accès aux moyens de production d'un théâtre public de création théâtrale ne peut être la seule propriété de son metteur en scène-directeur. Il faut imaginer un nouveau type de rapports entre artistes et institution et faire vivre au quotidien la réalité du partage d'un outil de création. Les équipes d'administration et de production du Centre Dramatique de Colmar sont importantes en personnel. Je souhaite mettre à profit leur compétence, leur expérience dans ces domaines et offrir à des artistes émergents l'accompagnement construit et suivi que demande toute première mise en scène. C'est avec cette cellule interne de production que le Centre Dramatique peut répondre à la mission qui lui incombe de soutien à la création d'emploi artistique. Nous assumerons les productions déléguées de deux à trois équipes indépendantes chaque année et nous travaillerons à la diffusion de ces spectacles. Notre réseau de diffusion sera sollicité pour révéler ces talents. De même, le Centre Dramatique disposant de deux studios de répétitions très bien équipés, il semble naturel et opportun de les utiliser à plein régime. Je demanderai donc que l'occupation de ces studios soit optimisée et que leur mise à disposition profite le plus directement possible aux équipes que nous accompagnerons. Je souhaite prendre

l'initiative dans ce domaine de l'accompagnement des équipes indépendantes parce que je crois que le Centre Dramatique peut y trouver une part de son identité. Mais je crois aussi qu'un pôle de production en tant que tel est une nécessité aujourd'hui pour ce qui concerne les rapports entre les établissements publics du théâtre et le public de théâtre lui-même. Nous devons évoluer d'une manière profonde sur ce sujet : les années récentes ont montré, par l'éclosion de nombreuses friches artistiques, la demande croissante de ces espaces d'essais, de ces laboratoires de la création, venant des artistes eux-mêmes. Dans la volonté d'indépendance des équipes se lit aussi bien souvent le désir de liberté devant la création. Cette liberté de chercher doit être défendue par l'institution théâtrale elle-même. L'accompagnement des équipes émergentes est un attachement responsable, mais il est aussi un engagement devant le public et les tutelles. C'est le gage de découvertes artistiques pour le futur de nos métiers. Et c'est la marque d'une capacité à dialoguer avec tous les artistes. Le lien entre établissements de création et artistes est une question importante parce qu'elle cristallise la capacité de notre système public du théâtre à renouveler son personnel artistique et à faire naître des formes nouvelles. Elle est fondamentale parce qu'elle implique directement la diversité de l'offre artistique proposée au public.

5 - Action culturelle : Révéler les voies d'accès aux œuvres

Comme dans n'importe quel autre domaine d'activité de notre société, le monde de la culture doit se régénérer. Il doit se poser des questions sur ce qui ne va pas et sur ce qui réussit. Nos métiers se situent par moments dans une ombre nécessaire et lorsque les acteurs se montrent en lumière, ils ne révèlent au public qu'une partie résultante d'un long travail, d'une élaboration patiente et minutieuse. C'est cette secrète alchimie de la scène qu'il est primordial de donner à comprendre et de partager. L'essentiel de notre tâche au théâtre étant de donner à voir la vie dans son infinie complexité, le mouvement de la création est par conséquent un mouvement d'expérimentation et de découverte. Le savoir peut nous guider, mais il est nécessaire d'innover dans la recherche et le futur du théâtre appartient à ceux qui le construisent aujourd'hui, en quête de sens et de générosité, en quête de l'Autre. Il faut miser sur demain. Je veux que le Centre Dramatique prenne l'initiative de cette construction pour le futur de sa mission. Je souhaite qu'il assume sa totale responsabilité d'un service public et de démocratisation de l'art théâtral et c'est par la sensibilisation et l'action culturelle que nous dirons qui nous sommes et ce que nous faisons. À Colmar, nous allons ouvrir grandes les portes du théâtre et révéler les voies d'accès aux œuvres. Depuis quelques années, j'interviens régulièrement en partenariat avec le monde enseignant. J'anime des ateliers sur le jeu d'acteur et la mise en scène, en direction des professionnels comme des praticiens amateurs, ou encore dans le cadre de la formation des formateurs.

a) Public professionnel

Les Ateliers de Recherche et de Formation du Centre Dramatique de Colmar.

Afin de favoriser l'insertion professionnelle des artistes, je proposerai la création d'ateliers de recherche qui seront conduits par des metteurs en scène ou des acteurs reconnus. L'accès à ces Ateliers se fera sur la base d'une lettre de motivation, suivie d'un entretien avec les responsables pédagogiques et artistiques de la formation. La participation des stagiaires aux Ateliers de Recherche et de Formation sera gratuite. Elle pourra faire l'objet d'une prise en charge Afdas. La durée des ateliers sera fixée à deux semaines. Ils pourront aboutir à une restitution en fin de stage devant un public professionnel.

b) Les rencontres d'artistes

Les répétitions publiques

Au cœur du travail, dans l'intimité de la création et le secret des tentatives, un groupe de spectateurs sera invité à assister à une séance de répétition, au cours des résidences d'artistes de la saison.

Rencontres avec des artistes remarquables

Autour des spectacles programmés, ces rencontres avec les artistes permettront, par exemple, aux enseignants de dégager des pistes de travail à exploiter avec leurs élèves. J'ai le projet de mettre en lumière aux yeux du public quelques artistes qui constitueront la colonne vertébrale de la saison de création théâtrale. Je proposerai donc à certains d'entre eux d'être les *invités remarquables* du Centre Dramatique. Nous construirons ensemble leurs présences et imaginerons des temps forts avec chacun d'eux, pour un atelier, un portrait, un moment insolite, une rencontre, une publication, une *master-class* ... Ils pourront nous présenter d'autres artistes de leur choix et auront leurs propres invités. Un paysage artistique se dessinera ainsi dans la diversité.

c) Les ateliers

Public amateur

Loin de vouloir séparer les praticiens amateurs de nos pratiques professionnelles, je souhaite les considérer comme notre public favorable et dispenser à leur intention plusieurs formules de stages: travail et accompagnement à la découverte des fondamentaux de l'acteur, encadrés par un praticien professionnel. Initiation aux techniques de la lumière, du son, du décor et des costumes, à destination des compagnies théâtrales amateurs. Ces formations seront dispensées par notre ensemble artistique et notre équipe technique.

Pour ces ateliers je ferai appel à des praticiens professionnels implantés en Région. Les stages pourront donner lieu à des restitutions finales.

Public constitué

Dans la continuité des actions culturelles menées par le Centre Dramatique de Colmar avec ses partenaires, nous poursuivrons les ateliers avec :

- . l'Institut médico-pédagogique « Les Catherinettes »
- . l'Université Marc Bloch de Strasbourg
- . les options culturelles de l'Université de Haute-Alsace

Je proposerai, en partenariat avec la Drac et la PJJ, de pouvoir intervenir en milieu carcéral pour y animer des ateliers théâtre.

d) Milieu scolaire

- Options théâtre facultative et obligatoire Lycée Camille Sée : dans la continuité du travail existant, je poursuivrai le partenariat avec les sections de détermination et les options facultatives du lycée Camille Sée.

Dans la mesure du possible, nous proposerons également des stages de découverte et d'initiation à la scénographie, à la lumière, au son, aux costumes, à la machinerie et aux métiers spécifiques du théâtre.

- Ecole du spectateur dans le cadre de notre convention de partenariat avec le Collège Molière, pour la section « Chamt » (classe à horaire aménagé théâtre)

- Partenariat privilégié avec le CRD (Conservatoire à Rayonnement Départemental de Colmar) : accompagnement des élèves et parcours de découvertes des techniques spécifiques aux métiers du théâtre

- Classes APAC et classes ACMISEA : ateliers thématiques, ateliers d'écriture en milieu scolaire et ouverture à l'écriture théâtrale contemporaine, à la dramaturgie, à l'espace théâtral

- Sensibilisation à l'art théâtral :

. Découverte du théâtre et du spectacle vivant. Afin d'accéder à la réalité des métiers du théâtre, nous proposerons une plongée dans la fabrication d'un spectacle : rencontres d'artistes, répétitions publiques, fabrication et montage des décors, visites des ateliers de costumes, travail de la lumière, du son, de la machinerie, du maquillage, approche des métiers spécifiques du théâtre, interventions dans les classes ...

Le programme sera spécialement conçu en partenariat avec les enseignants et favorisera l'accès des élèves aux dimensions concrètes du spectacle vivant.

Opéra Studio

Au sein de l'établissement, nous imaginerons un travail spécifique de formation des jeunes chanteurs de l'Opéra Studio au jeu d'acteur. Cette formation dramatique destinée aux artistes lyriques sera pour moi l'occasion de retrouver l'univers de la voix chantée et de m'interroger sur la proximité entre gens de théâtre et chanteurs d'opéra : d'un côté « ceux qui parlent » et de l'autre « ceux qui chantent ». Comment se comprendre et comment communiquer ? Tels sont les enjeux immédiats de cette collaboration artistique. Une fois les clivages dépassés apparaissent les vraies questions du travail, qui sont celles de la présence en scène, du rapport au plateau, à l'œuvre et du personnage à représenter. Notre travail sera tourné vers cette question des enjeux du personnage, de l'histoire à raconter dans la partition et des moyens à mettre en œuvre pour y parvenir : l'expressivité et la dramaturgie. Dans une autre mesure, je favoriserai les rencontres entre acteurs de la troupe et chanteurs de l'Opéra Studio. Ceci uniquement dans un but de recherche, afin d'explorer les possibles apports d'une expression à l'autre, d'une discipline à l'autre. Dramatique et lyrique devront se parler dans le cadre de cette cohabitation.

Le mécénat culturel

En matière de mécénat culturel, le Centre Dramatique est en quelque sorte un « laboratoire » dans le paysage des établissements publics de création théâtrale. A la différence des autres Centres Dramatiques établis en Sarl ou en Scop, le Centre Dramatique de Colmar offre, grâce à son statut associatif, des avantages aux entreprises du secteur privé. Cette spécificité a servi à conduire une politique de mécénat culturel audacieuse et fructueuse depuis quelques années, couronnée par le soutien de la Fondation Timken pour la rénovation de la grande salle l'an dernier. Nous devons poursuivre dans cette voie et développer encore ces partenariats avec l'industrie. Nous chercherons les soutiens, entre autres pour ce qui concerne la logistique de nos tournées et l'accueil des artistes. Nous proposerons des partenariats interactifs à nos mécènes, afin de faire mieux connaître le monde du théâtre en particulier et favoriser les rapprochements entre culture et industrie.

Nous développerons un mécénat « solidaire » entièrement dédié à des projets théâtraux tournés vers les publics défavorisés. Nous irons solliciter un réseau de micro-entreprises pour cela.

Dans le cadre de notre projet transfrontalier, nous travaillerons à l'établissement d'un financement mécène de la part d'une entreprise allemande pour les liens de travail et de coopération artistique que nous mettrons en place avec des artistes Allemands.

Conclusion

« L'art de la métamorphose »

Un metteur en scène a le devoir de restituer sur la scène les mots des poètes. C'est ma tâche et c'est mon métier. Je m'emplis de l'écriture d'un autre, de sa pensée, jusqu'à ne plus parler que par elle aux acteurs. Le théâtre est l'art de la métamorphose. Je parle aux acteurs qui s'adressent aux spectateurs venus entendre et regarder. Cette tendre relation faite d'étonnement, de plaisir et de découverte, cette livraison à l'émotion est une chose rare. Elle est ce que j'aime installer au cœur de mon théâtre : une complicité. Nous dépendons les uns des autres. Cela s'appelle une solidarité. Le théâtre est un témoin de son temps, producteur d'un outil critique au service de nos consciences. Et si le théâtre peut nous aider à penser le monde et aux moyens de l'améliorer, alors il est notre libre-arbitre, il crée notre liberté. Le théâtre nous fait dialoguer avec nous-mêmes et le monde dans lequel nous évoluons, parce qu'il nous tend les images de ce que nous créons. Je désire faire vivre les spectacles du Centre Dramatique Régional d'Alsace à Colmar dans cette multiple dimension : La nécessité reconnue de l'art dans la société, la solidarité entre les êtres, la passion du sens et de la quête de l'Autre.

Guy Pierre Couleau

Colmar, février 2009

**Convention cadre de partenariat
portant sur la Comédie De l'Est
Centre Dramatique Régional d'Alsace - Colmar
pour la période 2009-2010-2011**

ANNEXE III

Evaluation du projet artistique et culturel

Modalités des informations à recueillir

Conformément à l'article 14 de la présente convention, l'évaluation portera principalement sur les activités du Centre dramatique et les résultats obtenus en regard des objectifs fixés et des documents transmis par l'association, à savoir les bilans et comptes de résultats, rapports du commissaire aux comptes et ses annexes, budgets sous forme "Unido", les procès-verbaux des AG et CA, l'état des principales rémunérations selon le document type remis par l'Etat, les tableaux d'exécution des contrats de décentralisation dramatique.

L'évaluation s'attachera tout particulièrement aux responsabilités qui incombent aux Centres dramatiques, à savoir :

- La responsabilité artistique : créations, productions, exploitation
- La responsabilité vis-à-vis des équipes artistiques indépendantes, dans le cadre d'une politique pour l'emploi et l'insertion professionnelle
- La responsabilité territoriale à l'échelle locale, départementale, nationale et internationale
- La responsabilité sociale et citoyenne dans le cadre du développement des publics, de leur renouvellement et de leur circulation.

Les questions des ressources humaines, techniques et budgétaires seront évaluées en regard des activités développées.

CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
au titre de l'année 2009 en faveur de la
Fédération Hiéro Mulhouse

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Entre

Le Département du Haut-Rhin, ci-après désigné " le Département", représenté par le Président du Conseil Général, M. Charles BUTTNER, habilité par délibération de la Commission Permanente du 6 novembre 2009,

Et

La Fédération Hiéro Mulhouse, ci-après désignée "l'association" ou "la Fédération Hiéro Mulhouse", représentée par son Président, M. Mathieu STAHL, habilité par délibération du Conseil d'Administration du 27 juin 2007, d'autre part,

PREAMBULE :

"La Fédération Hiéro Mulhouse" a pour mission de gérer les activités du Noumatrouff unique lieu de diffusion du Haut-Rhin labellisé Scène de Musique Actuelles (SMAC).

Le Noumatrouff a engagé une démarche globale de développement visant à faire de ce lieu dédié à la pratique et à la diffusion des musiques actuelles, un pôle structurant au rayonnement local, départemental et régional.

Au titre de ses missions SMAC, la structure, qui remplit notamment une fonction ressources depuis plusieurs années, a amorcé la structuration de son centre ressources, en prenant diverses mesures (organisation, professionnalisation, assistance à l'enregistrement, cours, formations...) qui favoriseront son identification en tant que Centre de Ressources Musiques Actuelles (CRMA), aux côtés de celui du Grillen à Colmar.

Elle porte par ailleurs une attention particulière aux groupes régionaux, pour lesquels l'accès à la scène est favorisé à la fois dans le cadre de son programme de diffusion et à travers l'activité de son centre de ressources qui recherche notamment la qualification des pratiques.

L'ensemble de cette activité répond aux objectifs du Département et s'inscrit dans une logique de proximité des publics, d'irrigation territoriale et de réseau, en cohérence avec le projet culturel du Département.

ARTICLE 1 : Objet

Au regard de ce projet de développement et au titre de sa politique de soutien aux Institutions et Lieux de Diffusion ainsi que du dispositif d'accompagnement des Musiques Actuelles, le Département du Haut-Rhin a décidé de soutenir l'activité du Noumatrouff en 2009.

I - OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : subvention de fonctionnement

Pour l'année 2009, le Département du Haut-Rhin alloue **une subvention globale de 40 000 €** à la Fédération Hiéro de Mulhouse pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel dont 20 000 € pour l'activité du CRMA, 10 000 € pour la diffusion et 10 000 € pour l'accès à la scène des groupes locaux.

ARTICLE 3 : modalités de versement

L'aide financière sera versée sur le compte bancaire de l'association :

Titulaire	Domiciliation	Code Etablissement	Code Guichet	N° de Compte	Clé RIB
FEDERATION HIERO MULHOUSE	CME MULHOUSE	10 278	03900	00066191845	11

Modalités de versement :

La participation départementale sera versée en totalité au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N- 1 :

- par prélèvement sur le programme D722 opération 2009-D722-9999, imputation 65-311-6574-2357-371 du budget départemental

Le comptable assignataire de la dépense est le Payeur départemental.

II - OBLIGATIONS DE LA FEDERATION HIERO MULHOUSE

ARTICLE 4 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

"La Fédération Hiéro Mulhouse" s'engage à :

- Communiquer au Département, au plus tard le 30 juin de l'année suivant la date d'arrêt des comptes, ses bilans et comptes de résultats détaillés du dernier exercice, ainsi que le compte d'emploi de la subvention attribuée certifiée par un commissaire aux comptes.
- Tenir sa comptabilité selon les normes édictées par le plan comptable des associations et dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.
- Aviser le Département de toute modification concernant ses statuts, sa présidence, ses coordonnées (postales, bancaires,...).
- Faire mention du soutien du Département, notamment au moyen de son logo, dans ses rapports avec les médias et sur tous les supports de communication relatifs aux actions financées.

→ Formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 1^{er} octobre de l'année précédant l'exercice considéré, accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander son remboursement.

III - CLAUSES GENERALES

ARTICLE 5 : durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention au titre de l'exercice 2009.

ARTICLE 6 : résiliation de la convention

Le Département se réserve la faculté de résilier de plein droit la présente convention, sans préavis ni indemnité, en cas de non-respect par "la Fédération Hiéro Mulhouse" de l'une des clauses exposées ci-dessus dès lors que, dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, "la Fédération Hiéro Mulhouse" n'aura pas pris les mesures appropriées ou, sans mise en demeure, en cas de faute lourde.

La présente convention sera également résiliée de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour "la Fédération Hiéro Mulhouse", de poursuivre sa mission.

ARTICLE 7 : caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'association.

ARTICLE 8 : remboursement de la subvention

Dans les cas visés aux articles 6 et 7, le Département pourra suspendre le versement de la subvention, voire l'annuler et demander son remboursement.

ARTICLE 9 : compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut Rhin.

Fait en deux exemplaires
à Colmar, le

Le Président

Le Président du Conseil Général

Mathieu STAHL

Charles BUTTNER